

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

L'ARBRE, SOURCE DE RESPIRATION DE NOS VILLES ET VILLAGES

Objectif : agir pour favoriser la présence de l'arbre en milieu urbain comme rural

ACTION 1.1 : Valoriser les arbres d'alignement et espaces verts des routes départementales parcourant nos villes et campagnes

<p>Finalités</p>	<p>On compte 31 493 arbres d'alignement et 3000 hectares de dépendances vertes. Support des paysages ruraux, ces boisements et les espaces verts d'accompagnement des routes peuvent être le support d'une politique renforcée de l'arbre et des filières (plantations locales) et d'intégration des futures routes nationales en 2021 (120km). Les contraintes d'entretien et de sécurité ont conduit nombre de Département à supprimer les arbres d'alignements, le Département participe à la sécurisation des voies (éloignement des arbres à 7m suite à abattage) et arrive à maintenir le ratio de 1 plantation pour 1 abattage. Des études sont également en cours pour améliorer la biodiversité des espaces, la gestion des batraciens ou la valeur énergétique des résultats de fauche tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.</p> <p>Le Département est donc actif sur ces sujets et il conviendrait de valoriser l'importance de ces espaces comme coulées vertes majeures de nos paysages.</p>
<p>Actions</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Le Département avait été précurseur en initiant un dispositif informel dénommé Route & Biodiversité -depuis devenu la norme- il est proposé de l'actualiser et d'en renforcer la présence et visibilité par la formalisation d'une Charte de la Biodiversité des Routes. En effet, la collectivité entreprend déjà de nombreuses actions en faveur de la biodiversité mais ne dispose pas d'un cadre directeur à celles-ci et ne permettant pas leurs valorisations. En identifiant chacune des actions et en les compilant, il sera possible de les partager en interne, de les communiquer vers nos partenaires, d'améliorer nos pratiques.2. Il est proposé une convention avec Alsace Nature pour un espace d'accompagnement de voirie de 2 Ha, comme espace observatoire de biodiversité. Ce partenariat doit permettre l'analyse sur la durée d'un espace vert classique, de type prairial, à faire évoluer vers un espace plus boisé afin de constitué un îlot de fraîcheur et de biodiversité. In fine il sera étudié la valeur de biodiversité du site et valorisé la plus value apportée pour l'environnement.3. Le Département accueille des doctorants pour mieux

**STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
PLAN ARBRE**

	<p>connaître les apports des espaces verts des routes départementales à la biodiversité (cela a notamment déjà permis d'observer que les espaces de rétention d'eau des voiries départementales étaient de bonne qualité environnementale, malgré les idées reçues en la matière). Il est proposé de valoriser l'ambition de recherche appliquée du Département, acteur du quotidien mais également acteur à la pointe de la connaissance scientifique, pour une meilleure connaissance du vivant aux abords des routes.</p>
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • 2 personnes en service civique pour animer et faire la synthèse de la Charte de la Biodiversité • Convention d'objectif Alsace Nature-Département • Valorisation du poste de recherche appliqué de type CIFRE (partenarial)
Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre	<p>Début des 3 actions : novembre 2020 Finalisation : 2eme semestre 2021 sauf pour la recherche appliquée (convention de 3 ans = échéance en 2022).</p>
Porteur de l'action Mission/service	<p>MRI DRH</p>
Acteurs	<p>Notamment l'Etat, Alsace Nature, le CNRS</p>
Eléments financiers/ Ressources	<p>Contribution de l'Etat en support des Services Civiques, du CNRS et de l'Etat pour la recherche appliquée.</p>

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

L'ARBRE, SOURCE DE RESPIRATION DE NOS VILLES ET VILLAGES

Objectif : agir pour favoriser la présence de l'arbre en milieu urbain comme rural

ACTION 1.2 : Engager la révision du Schéma Départemental des ENS dans l'optique de la CeA pour renforcer ces espaces de conservation et d'éducation à l'environnement.

Finalités	<p>Les ENS représentent 613 hectares dans le Bas-Rhin, dont 235 hectares de propriété départementale. 1110 hectares sur 7 secteurs sont couverts par un droit de préemption en faveur de la collectivité selon un Schéma Départemental des Espaces Naturels sensibles élaboré il y a 10 ans.</p> <p>Il a permis d'initier des plans de gestions ENS interne ou avec le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), de définir des conventions sur 1292 ha avec des agriculteurs, de définir une politique partenariale avec le milieu associatif, de communiquer auprès du public (plus de 92 000 personnes / an),...</p> <p>Arrivé à échéance, ce schéma est devenu obsolète et doit donc être révisé. Cette révision doit permettre de tenir compte des évolutions législatives (loi Notre et SRADDET), de tenir compte des enjeux de l'évolution des villes et du changement climatique. Enfin il doit rendre plus actif notre droit de préemption ainsi que notre action avec la SAFER, la Région ou l'ONF. Il offre l'occasion d'y réaliser un focus sur la thématique de l'arbre et de fixer des objectifs ambitieux de plantation.</p> <p>Outil de pédagogie et de communication des ENS il permettra de sensibiliser les collégiens au rôle de l'arbre et des espaces naturels ceinturant les villes et villages alsaciens.</p>
Actions	<p>Procéder à la révision du Schéma Départemental des ENS par le Département du Bas-Rhin en application de sa compétence définie par l'article L142-1 du Code de l'Urbanisme.</p> <p>Réaliser l'action à l'échelle de l'Alsace pour prendre en compte le dispositif dit « Gerplan » du Département du Haut-Rhin en harmonisation des pratiques.</p>
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Associer aux services de la MADE un appui temporaire par un à deux stagiaires de type éco-conseiller puis bureau d'études à échelle Alsace.
Calendrier et descriptif de mise en œuvre	<p>2020 : état des lieux.</p> <p>2021-2022 : Réalisation du schéma à l'échelle de l'Alsace.</p>
Porteur de l'action Mission/service	<p>MADE DRH</p>
Acteurs	<p>Département en tant que coordonnateur des acteurs concernés : PNRVN, CSA, FIBOIS, SAFER, CAA, EPCI, ONF, Région Grand Est, ...</p>
Éléments financiers/ Ressources	<p>2x50 000 euros seront nécessaires en 2021-2022 pour l'élaboration de ce schéma à échelle ALSACE. La taxe ENS peut couvrir les frais liés à cette action.</p>

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

PLAN ARBRE

L'ARBRE, SOURCE DE RESPIRATION DE NOS VILLES ET VILLAGES

Objectif : agir pour favoriser la présence de l'arbre en milieu urbain comme rural

ACTION 1.3 Vergers urbains : Accroître la présence des vergers, en milieu urbain

<p>Finalités</p>	<p>Le Département s'engage pour préserver les vergers, notamment en s'appuyant sur la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin qui par convention s'engage à planter 800 arbres par an mais aussi à former les personnes destinataires de l'aide (cofinancement à concurrence de 16 euros/arbre par le Département). L'ensemble représente un investissement annuel de 26 100 euros.</p> <p>Le Département du Haut-Rhin dispose également d'un programme en faveur des arbres fruitiers, fondé sur la distribution gratuite de plants aux particuliers et collègues. Des collègues expriment également le souhait de planter des vergers dans leurs enceintes.</p> <p>En ville et villages les vergers traditionnels font partie des paysages urbains typiques d'Alsace. Pour les préserver la lutte peut sembler inégale, car conserver des vergers en ville peut s'opposer à une autre directive, celle de la densification bâtie qui est amplifiée par un vieillissement de la population (vergers abandonnés) : le modèle ancestral du verger en cœur d'îlot est remplacé par celui de la construction en second rang.</p> <p>Contrer un tel phénomène est difficile car il s'oppose aux documents directifs d'urbanisme et à la libre propriété. Toutefois le code de l'urbanisme permet de préserver des ensembles boisés à préserver ou à créer... sous le double couvert de leurs identifications préalables et évidemment de l'acceptation de l'organe délibérant (à noter que la connaissance du dispositif mériterait d'être appuyée avec l'ATIP). On observe la difficulté de telles actions et des résultats parfois décevants (pressions multiples exercées), il est donc primordial de communiquer autant sur les outils juridiques disponibles pour préserver les vergers que sur les modalités concrètes d'application.</p> <p>En complément de ce soutien à la préservation, le Département pourrait également être force de proposition pour répondre à l'enjeu de la "ville nourricière", dans laquelle les vergers ont toute leur place. A l'image des jardins participatifs, AMAP et maraichers urbains, il s'agit de développer une offre nouvelle répondant aux enjeux de production fruitière en ville.</p>
<p>Actions</p>	<p>- <u>valoriser les vergers urbains traditionnels par l'urbanisme:</u> Dispositif d'information/de formation au sujet des outils juridiques et des méthodes permettant de répondre aux souhaits de création ou de préservation de vergers/îlots de fraîcheur en ville.</p>

**STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
PLAN ARBRE**

	<p>- <u>générer les vergers urbains du 21ème siècle</u> : Le Département valorise déjà les nombreuses associations de production fruitière et pourrait soutenir par ce biais des espaces de vergers dans les projets de rénovations ou de constructions nouvelles, comme élément fondateur des « écoquartiers ». Pour que sur le territoire du Bas-Rhin l'action soit perceptible en village comme en ville, il est proposé de s'appuyer sur un partenariat avec la Société d'aménagement et d'Equipement de la Région de Strasbourg (SERS) et les bailleurs sociaux en lien au Département.</p> <p>- <u>Réaliser un "KIT Cours de collèges"</u> : En complément à cette action il est proposé de valoriser le soutien aux vergers dans les collèges pour que les collèges existants, mais aussi les collèges nouveaux ou rénovés prennent encore plus en compte la nature dans leurs programmations ainsi que les vergers. Cela passera par la réalisation d'un travail sur la durée, en prenant pour démonstrateurs des sites existants (par un appel à candidature) et par des projets en cours de programmation (Eckbolsheim, etc.) : 1 millions de m2 d'espaces extérieurs sont identifiés pour les 90 collèges.</p>
<p align="center">Modalité de mise en œuvre</p>	<p>La communication et la manière d'opérer sont essentielles pour que les jeunes générations (très présentes dans les AMAP, les associations participatives) puissent se retrouver dans ce concept : Il est proposé d'établir une convention avec des bailleurs sociaux volontaires, avec la SERS et les communes volontaires. A noter que la SERS fait actuellement le pari de générer des vergers urbains de grande ampleur pour le quartier « Prairies du Canal » à Illkirch-Graffenstaden : 1200 habitants sur 14 ha avec 0,6 ha de vergers associatifs (à quoi s'ajoutent 1 ha de boisement/1000 arbres et 1,3 ha de prairies).</p> <p>Pour protéger les arbres et îlots verts afin de préserver des vergers ou des espaces de fraîcheur/biodiversité en ville : il est proposé de réaliser un document de synthèse avec retour d'expérience par l'ATIP en coordination avec le CAUE, et éventuellement un séminaire de restitution.</p>
<p align="center">Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2020 : Etude des actions 2021 : Réalisation des actions</p>
<p align="center">Porteur de l'action Mission/service</p>	<p>MADE Service Communication</p>
<p align="center">Acteurs</p>	<p>Département du Bas-Rhin , Fédération des producteurs de fruits d'Alsace et associations arboricoles, SERS, EPCI, Alsace Habitat et autres bailleurs sociaux volontaires.</p>
<p align="center">Eléments financiers/ Ressources</p>	<p>Ressources internes des acteurs ci-dessus.</p>

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

L'ARBRE, SOURCE DE RESPIRATION DE NOS VILLES ET VILLAGES

Objectif : agir pour favoriser la présence de l'arbre en milieu urbain comme rural

ACTION 1.4 verger rural : Accroître la présence des vergers en milieu rural

<p>Finalités</p>	<p>Le Département s'engage pour préserver les vergers, notamment en s'appuyant sur la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin qui par convention s'engage à planter 800 arbres par an mais aussi à former les personnes destinataires de l'aide (cofinancement à concurrence de 16 euros/arbre par le Département). L'ensemble représente un investissement annuel de 26 100 euros.</p> <p>Le Département du Haut-Rhin dispose également d'un programme en faveur des arbres fruitiers, fondé notamment sur la distribution gratuite de plants aux particuliers et collègues.</p> <p>Il est proposé de préserver le dispositif actuel conventionné avec la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin, l'association comme le Département privilégie la formation et le suivi des citoyens bénéficiant de la subvention accordée, cette approche limite le nombre de bénéficiaires et d'arbres plantés mais assure sur le long terme la réussite des plantations de fruitiers en ville et village.</p> <p>Les vergers situés dans des territoires agricoles sont parfois menacés par des abattages. Pour préserver ce paysage de vergers traditionnels le Département peut venir en appui des communes par la mise en place d'outils en lien à ses compétences et par la valorisation des productions fruitières.</p>
<p>Actions</p>	<ul style="list-style-type: none">- <u>Créer de nouveaux Espaces Naturels Sensibles dédiés aux vergers</u>: En lien avec la révision du schéma départemental il s'agit pour le Département d'user de sa compétence ENS pour préserver des vergers remarquables.- <u>identifier des débouchés aux fruits récoltés</u> : Les usages historiques du fruit (notamment la fabrication d'alcool) ne sont plus dominants. Il s'agit en conséquence d'identifier et de favoriser les ateliers de pressage par le soutien, au cas par cas et si le projet est en lien avec une association d'arboriculteurs, les demandes portées par la commune ou la communauté de communes.- <u>réactiver les vergers solidaires d'Alsace</u> : pour soutenir l'intervention d'entreprises d'insertions et ainsi remettre en état des vergers abandonnés. Ce groupe avait été créé initialement conjointement par le Département et la Région Alsace dans le cadre des programme Verger Solidaires d'Alsace pour explorer avec les communautés de communes les pistes nouvelles en fonction du réchauffement climatique

**STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
PLAN ARBRE**

	<p>et être soutien d'initiative local. Concrètement, le Département pourrait réactiver ce dispositif en coordination avec la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin.</p>
Modalité de mise en œuvre	<p>Concernant les espaces naturels sensibles, la mise en œuvre sera réalisée par la révision du schéma (voir fiche action : paysages-Révision du Schéma des ENS).</p> <p>Concernant la valorisation des fruits récoltés, il est identifié la nécessité de coordonner une aide ciblée pour la cohérence d'investissement à l'échelle d'un territoire (chaque atelier de pressage coûte avec la construction de l'ordre de 100 000 euros puis nécessite des équipements de production coûteux).</p> <p>Enfin en ce qui concerne les Vergers Solidaires d'Alsace, ils associaient originellement 6 EPCI. L'action à entreprendre serait à déterminer précisément avec les territoires, pour parvenir à conjuguer : récolte des fruits des vergers, maintien des arbres et travail par l'insertion.</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p>2020 : Lancement du dispositif et définition précise de ses modalités d'attribution 2021 : Réalisation des actions en cohérence avec les territoires concernés</p>
Porteur de l'action Mission/service	<p>MADE Service Communication</p>
Acteurs	<p>Département du Bas-Rhin , Fédération des producteurs de fruits d'Alsace, EPCI.</p>
Éléments financiers/ Ressources	<p>Ressources du Département, des acteurs ci-dessus. Il serait nécessaire en 2021 de disposer de 10 000 euros pour le soutien aux ateliers de pressage et de séchage de fruits et de 30 000 euros pour les Vergers Solidaires d'Alsace.</p>

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

L'ARBRE, SOURCE DE RESPIRATION DE NOS VILLES ET VILLAGES

Objectif : agir pour favoriser la présence de l'arbre en milieu urbain comme rural

ACTION 1.5 : Attribuer un arbre à chaque naissance

Finalités	<p>La venue au monde d'un enfant est un moment unique et intense pour les parents. Il est symbole de vie et d'espoir pour toute la société. Le Département joue un rôle clef dans l'accompagnement des naissances au titre de sa compétence PMI, proche des familles dès la grossesse, il accompagne les parents et l'enfant dans ses premières années.</p> <p>Le Département est également pilote de l'action des Espaces Naturels Sensibles, de la plantation dans les collèges, de celles le long des routes, il est propriétaire de forêts.</p> <p>Car il est symbole de vie, parce qu'il est porteur de notre avenir, parce qu'il contribue à une nature préservée, il est proposé d'associer chaque naissance à un arbre.</p> <p>Concrètement, les naissances sur notre territoire selon l'INSEE en 2018 sont de 12 176 dans le Bas-Rhin 12 176, 8 054 dans le Haut-Rhin, soit un total de 20 230 en Alsace.</p> <p>Ces chiffres sont en légère baisse annuellement, mais peuvent être considérées comme relativement stables.</p>
Actions	<p>Attribuer à chaque naissance un arbre se fonde sur les compétences du Département (PMI, ENS...), sur l'urgence climatique et le constat de la fragilité des massifs forestiers.</p> <p>Elle viendra appuyer la symbolique du VIVANT : de la naissance et de l'environnement.</p> <p>Pour la réaliser il faudra annuellement identifier les naissances et assurer le suivi de l'opération.</p>
Modalité de mise en œuvre	<p>Le dispositif pourrait être relié aux CARNETS DE MATERNITE ET SANTE car le Département y sensibilise déjà les parents à la santé de l'enfant. Le lien à l'arbre et de manière générale à l'environnement de l'enfant revêt une symbolique forte.</p> <p>De manière alternative et si réalisé à l'échelle de l'Alsace, à titre expérimental et afin de rendre le dispositif plus souple, pour la première année il peut être mis à profit LE LIVRET DE NAISSANCE DE LA CeA.</p> <p>Les plantations doivent pouvoir s'effectuer en tenant compte des particularités de l'Alsace, très dense, comptant de nombreux locataires et d'habitats collectifs. Il est proposé de laisser au choix des bénéficiaires :</p> <p>CHOIX 1. de retirer l'arbre à date fixe, selon liste arrêtée par le Département, sur 1 des 4 sites du Territoire puis de</p>

**STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
PLAN ARBRE**

	<p>le planter chez eux, chez un ami ;</p> <p>CHOIX 2. de laisser le Département planter l'arbre dans un ENS/ espace nature avec éventuellement sur le site ARBRES REMARQUABLES un nouvel onglet indiquant le numéro de bague de l'arbre et ses coordonnées GPS de plantation. Des conventions avec des communes ou EPCI pourraient être réalisées pour mener cette action.</p> <p>A l'échelle du Bas-Rhin il est compté 1000 arbres plantés annuellement, à quoi s'ajoutent 2000 jeunes plants et des haies. L'action peut être portée à concurrence de ces plantations.</p> <p>Le coût en fourniture d'un arbre est de 30 euros, à l'échelle du Bas-Rhin, à considérer 20% de personnes demandant la fourniture d'un arbre, cela revêt un coût global de 70 000 euros de fourniture. Le coût des plantations pour l'option de plantation par le Département existe déjà dans le fonctionnement actuel de la collectivité (à concurrence de 1000 arbres et 2000 jeunes plants).</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2020 : approbation du dispositif 2021: Envoi des carnets de maternité ou Livret de naissance CeA et collecte des demandes.</p>
<p>Porteur de l'action Mission/service</p>	<p>MADE/MESJ/MRI</p>
<p>Acteurs</p>	<p>Département du Bas-Rhin.</p>
<p>Éléments financiers/ Ressources</p>	<p>Ressources du Département.</p>

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

LA FORET, UN ECOSYSTEME COMPLEXE, ESSENTIEL A LA VIE

Objectif : accompagner les acteurs de la forêt pour faire face aux enjeux climatiques

ACTION 2.1 : Favoriser l'expérimentation pour des arbres adaptés au changement climatique et aux parasites

<p>Finalités</p>	<p>Comme d'autres régions, l'Alsace fait face à des enjeux importants dans l'évolution du climat et des parasites de l'arbre.</p> <p>La prolifération des scolytes en montagne génère de la surproduction de bois de mauvaise qualité esthétique, difficile à écouler et ayant une rentabilité faible. Il n'existe pas à ce jour de solution pour endiguer le développement de ce ravageur qui bénéficie de saisons de plus en plus chaudes.</p> <p>En Plaine la chalarose du frêne attaque de nombreux arbres et impose des mesures de sécurité en raison du danger que représente la chute des arbres morts.</p> <p>Ces difficultés se sont ajoutées en 2020 à une sécheresse historique et une crise sanitaire ayant impactée toute la filière de l'arbre.</p> <p>Pour répondre à ce contexte exceptionnel, il est proposé d'une part d'accroître l'emploi du bois énergie et du bois isolant, à condition qu'ils fassent appel au bois local : la marque Alsace "bois énergie" est identifiée avec l'ADIRA et Fibois comme une marque à fort potentiel (voir les actions 3.2/bois local et 3.3/Marque Alsace).</p> <p>Il est proposé d'autre part d'accompagner la replantation de nos forêts en dédiant au Plan de Relance un soutien particulier en direction des forestiers et des communes forestières (voir fiche action 3.4/ Soutien par le Plan de Relance).</p> <p>Pour autant, il est également nécessaire de proposer des solutions à plus long terme, adaptées à notre territoire et à son évolution climatique. C'est pourquoi il est proposé de soutenir deux actions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Approfondir l'expérimentation et le développement de cultures arboricoles pour des vergers adaptés- Initier des espaces forestiers en culture diversifiée pour expérimenter des alternatives aux essences forestières existantes.
-------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
PLAN ARBRE**

<p align="center">Actions</p>	<p><u>Expérimentation et développement de cultures arboricoles pour des vergers adaptés :</u></p> <p>L'association Verexal constitue le « service recherche et développement » de l'arboriculture alsacienne. Elle expérimente de nouvelles variétés, teste des porte-greffes et la conduite des arbres, tant pour les arboriculteurs professionnels que pour les arboriculteurs amateurs. L'association est basée à Obernai et gère deux vergers de 7 ha (à Obernai) et 6 ha (à Innenheim), ainsi qu'un magasin de vente directe sur leur site (participant à son auto-financement). Le Département apporte annuellement un soutien de 10 000 euros à son fonctionnement. Elle prévoit d'agrandir ses bâtiments en construisant un bâtiment à ossature bois afin d'abriter une nouvelle chambre froide, du matériel de désherbage non chimique, et également répondre à des besoins en surface pour les organismes partenaires (fédération des arboriculteurs amateurs, association de développement agricole et rural). Son projet d'investissement s'élève à 196 000 € HT. L'association a sollicité une participation financière du Département pour réaliser ce projet et ainsi contribuer au développement de son expertise locale des arbres fruitiers. Par anticipation du Plan Arbre, il est proposé un accompagnement de ce projet à hauteur de 75 000 euros en Commission Permanente du 15 octobre 2020.</p> <p><u>Initier des espaces forestiers en polyculture pour expérimenter des alternatives aux essences forestières existantes :</u></p> <p>Il est proposé d'accompagner les communes forestières volontaires pour réaliser des espaces expérimentaux de 1 hectare environ. Les projets seront définis selon les contextes et projets. L'ingénierie et l'expertise du Département seront proposés pour que ces espaces bénéficient d'un soutien financier à leurs constitutions puis dans leurs évolutions.</p>
<p align="center">Modalité de mise en œuvre</p>	<p>VEREXAL : Maintien du soutien annuel de 10 000 euros et soutien ponctuel à son projet de développement à hauteur de 75 000 euros.</p> <p>Expérimentation forestière : Mise en place avec les communes volontaires d'un Comité de Pilotage devant associer des acteurs de la recherche et de la connaissance scientifique forestière. Ce projet devra pouvoir à terme se maintenir sur une durée longue, liée à la vie de l'arbre.</p>
<p align="center">Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2020 : recensement des communes volontaires 2021/22 : Montage du projet puis de sa réalisation</p>
<p align="center">Porteur de l'action Mission/service</p>	<p>MADE</p>
<p align="center">Acteurs</p>	<p>Département du Bas-Rhin , communes et EPCI, CAA, PNRVN, universités, INRAe, Etat,...</p>
<p align="center">Éléments financiers/Ressources</p>	<p>Ressources du Département, des acteurs ci-dessus.</p>

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

LA FORET, UN ECOSYSTEME COMPLEXE, ESSENTIEL A LA VIE

Objectif : accompagner les acteurs de la forêt pour faire face aux enjeux climatiques

ACTION 2.2 : Impulser la plantation d'arbres et animer l'agroforesterie

<p>Finalités</p>	<p>Sujet en plein questionnement, 16 hectares d'exploitations en agroforesterie sont recensés dans le Bas-Rhin (on estime 1 million d'hectare à l'échelle de la France), il existe un enthousiasme mais également des freins à son développement car si l'agroforesterie peut apporter un complément d'ombre, de fourrage, d'équilibre des sols et des nuisibles, elle exige un investissement initial, un changement des pratiques et elle nécessite de se former.</p> <p>Les évènements caniculaires et les sécheresses rendent le sujet toutefois prioritaire pour de nombreux acteurs afin d'adapter nos paysages et cultures au changement climatique.</p> <p>On estime qu'en France plus d'un millions de kilomètres de haies et arbres ont été arrachés de 1950 à 1980 par les remembrements. L'Alsace a été plus touchée que d'autres régions (par exemple la Bretagne et la Normandie ont préservés de nombreux bocages). Il s'agit donc d'opérer à une adaptation profonde des modes cultureux.</p> <p>Pour revenir à un modèle agroforestier le Département soutient déjà les Associations Foncières Pastorales, il travaille par convention avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace et il est acteur des Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers permettant de planter 500 arbres par an.</p> <p>Il est proposé d'étendre l'action du Département en coordination avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace car l'arbre associé aux cultures, notamment pour la viticulture et l'élevage apportent des bienfaits désormais reconnus et identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'arbre remonte l'eau et les minéraux des couches profondes du sol pour les remettre à disposition des cultures de surface. La création d'un micro-climat sur la parcelle protège également les cultures et les animaux des stress thermiques et hydriques.- L'arbre permet d'amortir les accidents climatiques, en partie responsables de la stagnation des rendements des céréales en Europe.- L'arbre permet de diversifier les services et sources de revenu sur l'exploitation : productions agricoles, bois d'œuvre, bois énergie, fruits, fourrage, litière, paillage...- L'arbre restitue de la matière organique via les feuilles qui tombent au sol et la décomposition des racines : 40 % de la
-------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
PLAN ARBRE**

	<p>biomasse d'un arbre retourne au sol chaque année. Les racines structurent aussi le sol, facilitant son activité biologique. Ces apports améliorent donc la fertilité du système. Les feuillus peuvent apporter un complément de fourrage (sujet important ces dernières années).</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diversité des espèces ligneuses et herbacées améliore la vie du sol où les champignons (mycorhizes) jouent un rôle majeur. Les infrastructures arborées fournissent habitats et nourriture pour un cortège floristique et faunistique important (auxiliaires de cultures - abeilles et autres pollinisateurs). Elles participent à la restauration des continuités écologiques à l'échelle des territoires. - 99% de la matière solide de l'arbre provient du CO2 atmosphérique : les arbres sont donc d'excellents puits de carbone. Un frêne à maturité séquestre par exemple près de 3kg de CO2 par an. Les arbres permettent non seulement d'atténuer les effets du changement climatique mais aussi de s'adapter, puisqu'ils recapitalisent les sols en carbone, source de fertilité. <p>L'agroforesterie permet donc aux agriculteurs, viticulteurs ou éleveurs d'adapter leurs exploitations aux exigences environnementales actuelles et permet de diversifier à terme leurs revenus grâce au bois planté. Pour autant, cela nécessite un accompagnement et un bouleversement des pratiques professionnelles.</p>
<p align="center">Actions</p>	<p>Impulser la plantation d'arbres et animer l'agroforesterie implique les actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>l'augmentation du nombre d'arbres plantés</u> en milieu agricole : il est proposé de passer de 500 à 1000/an en étendant le dispositif au delà des associations foncières pour toucher les agriculteurs, viticulteurs et éleveurs. Il est également proposé de réaliser les plantations des arbres d'alignements des routes départementales en lien avec les exploitants pour accompagner le développement de l'agroforesterie. <p>Pour les champs en plaine, en montagne et en Alsace bossue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est nécessaire d'identifier et d'accompagner les exploitants, d'adapter le modèle aux céréaliers (équipements importants, champs vastes) et de développer les premières initiatives identifiées en Alsace Bossue. Pour y répondre il est proposé de développer l'animation en agroforesterie afin d'apporter un conseil technique aux agriculteurs et les accompagner à l'installation. Cette animation doit permettre de mieux appréhender les connaissances en Alsace de l'apport de l'arbre à la culture en y associant une recherche appliquée. Ce rôle d'animation serait ainsi porté sur 3 ans par un poste de recherche, via un financement CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche). Il serait associé à la MRI pour que les questions de plantations

**STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
PLAN ARBRE**

	<p>le long des routes soient traitées en cohérence avec le développement agroforestier.</p> <p>Pour la viticulture :</p> <p>- Le Département a proposé à la Chambre d'Agriculture d'Alsace, au Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA) et à l'Association des Viticulteurs d'Alsace (AVA) de s'associer dans un Comité Technique « Agroforesterie et Viticulture » afin de répondre à une demande grandissante des viticulteurs pour ce sujet. Allier arbres et vignobles, souvent sur de petites parcelles, demande une approche précise. Les questions qui se posent sont celles des cépages, des essences à retenir, des modalités d'entretien. L'INRAe de Montpellier mène actuellement une recherche appliquée sur le sujet, l'université de Bordeaux a également entrepris des travaux pour adapter ses vignobles. Pour initier une recherche appliquée à l'Alsace le Département pourrait assurer la réalisation d'un travail de synthèse des données et pratiques dans l'objectif de déboucher sur une action de recherche appliquée en 2021.</p> <p>Pour les élevages :</p> <p>La Chambre d'Agriculture d'Alsace et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord partagent la conviction que l'agroforesterie est adaptée à nos territoires de pré-montagne et montagne. Les éleveurs expriment le besoin d'un soutien à l'installation et à l'investissement. Il est proposé de les accompagner par un soutien à l'investissement initial. Il est également proposé d'associer le Département à un projet Interreg au sujet de l'adaptation de l'élevage au changement climatique en y intégrant la problématique de l'agroforesterie (Projet porté par la chambre d'Agriculture : « Construire et accompagner la résilience climatique de l'élevage du Rhin supérieur »).</p> <p>En prolongement il est à noter un intérêt grandissant pour l'agrovoltaïque, sujet pouvant être également abordé par la recherche appliquée.</p>
<p>Modalité de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - élargir les dispositifs actuels de soutien des AFP et de plantation en AFAF pour accroître le nombre d'arbres plantés ; - créer un poste d'animateur-chercheur en agroforesterie (le poste de recherche appliquée pouvant éventuellement être totalement pris en charge dans le cadre d'un dispositif CIFRE). - participer au projet INTERREG « Construire et accompagner la résilience climatique de l'élevage du Rhin supérieur » - étudier la mise en place un fond de soutien à l'installation en agroforesterie. - promouvoir la plantation d'arbres en lien aux routes départementales, parfois en substitution de ceux en alignement.

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
PLAN ARBRE

Calendrier de mise en œuvre	2020 : Révision des dispositifs existants et enclenchement du poste de recherche appliquée 2021/22 : Mise en œuvre en coordination avec les partenaires.
Porteur de l'action Mission/service	MADE
Acteurs	CAA, AVA, CIVA, PNRVN, INRAe, Etat.
Éléments financiers/ Ressources	Ressources du Département, des acteurs ci-dessus. Le financement CIFRE peut aboutir à un portage de 100% de l'ETP en recherche appliquée.

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

LA FORET, UN ECOSYSTEME COMPLEXE, ESSENTIEL A LA VIE

Objectif : accompagner les acteurs de la forêt pour faire face aux enjeux climatiques

ACTION 2.3 : Participer à l'équilibre sylvo-cynégétique, entre faune sauvage et gestion forestière.

<p>Finalités</p>	<p>Les forêts, les prairies, les champs forment l'habitat de la faune sauvage. Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2019-2025 fixe le cadre des droits et devoirs des différents acteurs concernés. La Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC67) est un acteur de la gestion des populations animales sauvages, ses missions portent sur la formation à la chasse, la sensibilisation à l'écologie de la forêt et évidemment au contrôle des populations de gibiers ainsi qu'aux prélèvements administratifs nécessaires.</p> <p>Dans un contexte tendu d'une forêt multifonctionnelle, le SDGC missionne la FDC67 pour réguler les populations de grand gibier. Les sangliers notamment nécessitent un prélèvement important, 21 000 sangliers ont été abattus en 2019, malgré cela 950 ha de champs ont dû être indemnisés par le Fond Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers (FIDS67). La pression croissante sur les plants forestiers et sur l'agriculture concerne également les cervidés.</p> <p>Il est ainsi essentiel de soutenir la FDC67 dans ses missions d'équilibre sylvo-cynégétique de la forêt et de valoriser ces actions de sensibilisation auprès du public.</p> <p>Par un travail partenarial conciliant forestiers et chasseurs le Département peut contribuer à la bonne gestion sylvo-cynégétique, à l'accroissement de la biodiversité des forêts et à promouvoir des débouchés locaux aux produits de la chasse pour faciliter le prélèvement des espèces en surnombre.</p>
<p>Actions</p>	<p>Il est proposé d'agir en complémentarité pour : sensibiliser le public, protéger les forêts et favoriser les débouchés économiques du grand gibier.</p> <p>1. SENSIBILISER POUR VALORISER NOTRE ENVIRONNEMENT LOCAL ET LE RÔLE DES CHASSEURS : Il est proposé de travailler avec les éco-collégiens et de réaliser 10 animations/an portées par la FDC67 dans les collèges par l'utilisation d'un « mobilfaune ». Cet outil est un attelage dans lequel sont visibles des animaux typiques de nos espaces naturels. Ils sont le support à une</p>

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

PLAN ARBRE

meilleure connaissance de la faune locale et de ses spécificités (nourriture, traces, enjeux des espèces, ...). Cette action permettra de promouvoir l'utilité de la chasse et d'apporter aux collégiens une connaissance de la faune alsacienne.

2. PLANTER DES ARBRES NOURRICIERS POUR MAINTENIR LA FAUNE EN FORET ET PLANTER LOCAL :

La FDC67 plante des arbres nourriciers en forêt. Il est proposé de soutenir ces plantations à la condition d'une provenance alsacienne et pour des essences en accord avec politique du Département. L'objectif est la promotion de produits locaux et le maintien en forêt de la grande faune sauvage pour éviter des dégâts en plaine (une attention doit être apportée sur la saisonnalité). L'aide départementale serait fixée à 10 euros/plant, soit pour 300 arbres/an une subvention à la plantation de 3000 euros.

3. PROTEGER LES ARBRES EN FORET POUR LA REPEULER :

S'il n'y a pas de consensus sur le choix précis des essences à soutenir pour repeupler les forêts (la polyculture semblant le meilleur rempart), il est proposé une aide aux communes et propriétaires de productions forestiers pour participer aux coûts de plantation en tenant compte de la pression du gibier (voir également la fiche-action plan de relance):

- protection des parcelles par du grillage (1m à 2m de haut, simple fil, enfouissement en sol et poteaux tapés par manchon dans le sol).

- protections individuelles si agroforesterie (voir notamment les fiches-actions agroforesterie).

La contrepartie serait constituée par un engagement des bénéficiaires :

- à favoriser le travail d'insertion (si travaux de pose par entreprise, demande que cela soit exécuté par entreprise adaptée insertion /handicap ;
- à une gestion écologique des espaces créés (polyculture) ;
- à un minimum de 5% de surface de clairière pour plus de biodiversité et espaces propices à la faune locale.

**STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
PLAN ARBRE**

	<p align="center">L'aide serait bonifiée si la reforestation se faisait dans un des quatre secteurs à enjeux définis par le SDGC.</p> <p>4. PROMOUVOIR LES DEBOUCHES DU GIBIER SANGLIER : Une problématique du prélèvement massif des sangliers réside dans l'absence de demande, donc de débouché économique. Telle que le confirme l'étude du Professeur Ducluzeau les viandes de gibier ont pourtant des qualités nutritives indéniables. Il est proposé de conclure entre la FDC67 et le Département une convention pour proposer aux collèges et aux EHPAD des repas en cantine réalisés à partir de sanglier.</p> <p>Les avantages en seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nourriture abondante et de proximité - Valorisation du gibier et des métiers de la chasse - Production en circuit court - Viande maigre ayant de bonnes qualités nutritives <p>Les conditions seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention CD67-FDC67 - Travail à réaliser avec les cantines collectives - Sécurité alimentaire (test trichine, respect de la réglementation de consommation de gibier) - Recettes attrayantes / thématique autour du sanglier à développer avec les sites concernés.
Modalité de mise en œuvre	Par une convention serait définies les 4 actions ci-dessus. Un travail spécifique serait réalisé avec les collèges et les EHPAD pour accompagner cette thématique.
Calendrier de mise en œuvre	2020 : Signature de la convention 2021 : Mise en œuvre en coordination avec les partenaires.
Porteur de l'action Mission/service	MADE, Direction des Ressources et MESJ
Acteurs	Département du Bas-Rhin , Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin, Collèges, EHPAD
Eléments financiers/ Ressources	Ressources du Département, des acteurs ci-dessus. Les 10 animations seraient portées par la FDC67, la valorisation du gibier en cantine se ferait dans le cadre actuel de gestion. L'aide à la plantation d'essences locales se porte à 3000 euros. Le soutien aux protections en plantation forestière et en agroforesterie est défini par la fiche action dédiée.

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

LA FORET, UN ECOSYSTEME COMPLEXE, ESSENTIEL A LA VIE

Objectif : accompagner les acteurs de la forêt pour faire face aux enjeux climatiques

ACTION 2.4 : Initier la coordination de la desserte externe des massifs forestiers.

Finalités	<p>Dans le Bas-Rhin, les massifs forestiers sont particulièrement significatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 73% des forêts sont publiques, elles produisent avec le complément de forêts privées 753 000 m³ de récolte annuelle, soit 11% de la Région, collectées grâce à un réseau dense de voies forestières de plus de 14 000km; - 509 000 m³ de bois sont sciés, soit 37% du volume de la Région, le bois est acheminé des massifs alentours ou d'autres départements puis est utilisé localement, mais la majorité des bois sciés sont exportés (notamment vers la Chine). - <p>Le Département du Bas-Rhin dirige donc un territoire très actif, devant les Vosges et le Haut-Rhin (respectivement 26% et 12% des sciages). Cette activité nécessite une coordination des acteurs.</p>
Actions	<p>L'article L153-8 du Code forestier désigne aux Départements la compétence de définir le SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE LA DESSERTE EXTERNE DES MASSIFS FORESTIERS.</p> <p>Cette compétence implique de coordonner les acteurs institutionnels (Etat, ONF, EPCI et Communes) et les industriels (forestiers, transporteurs, scieurs) pour faciliter l'exploitation des massifs forestiers, en assurant un schéma cohérent au regard des enjeux de biodiversité et d'exploitation de la ressource. Sa réalisation doit d'abord s'appuyer sur un diagnostic de l'existant par une concertation de l'ensemble des acteurs.</p>
Modalité de mise en œuvre	<p>1. Réaliser un diagnostic des pratiques et documents déjà utilisés par les différents acteurs afin de déterminer les conditions et enjeux de réalisation d'un schéma départemental d'amélioration de la desserte externe des massifs forestiers.</p> <p>2. A l'image du Département de la Lozère, réaliser ensuite le schéma, au besoin en s'accompagnant d'un bureau d'études spécialisé.</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p>2020/21 : Diagnostic de l'existant, concertation des acteurs 2021/22 : Réalisation du schéma départemental</p>
Porteur de l'action Mission/service	<p>MADE à titre principal, MRI à titre secondaire</p>
Acteurs	<p>Départements de la CeA, EPCI, ONF, Région, Fibois, CAA, DREAL</p>
Eléments financiers/ Ressources	<p>Ressources du Département, des acteurs ci-dessus. Si emploi d'un bureau d'études spécialisé en accompagnement un budget de 50 000 euros par Département est nécessaire, soit 100 000 euros sur 2 ans à l'échelle de l'Alsace.</p>

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

LA FORET, UN ECOSYSTEME COMPLEXE, ESSENTIEL A LA VIE

Objectif : accompagner les acteurs de la forêt pour faire face aux enjeux climatiques

ACTION 2.5 : Expérimenter la Brigade Verte pour un respect accru des espaces naturels

Finalités	<p>Depuis près de trente ans, les communes et le Département du Haut-Rhin se sont constitués en Syndicat Mixte dit « Syndicat Mixte des gardes champêtres communaux ». En plus du Conseil Départemental du Haut-Rhin, 328 (87%) des communes haut-rhinoises y adhèrent aujourd’hui. Dans la perspective de la mise en place de la Collectivité Européenne Alsace et de la convergence des politiques publiques des deux Départements alsaciens, le périmètre d’intervention du Syndicat Mixte a vocation à s’élargir au Bas-Rhin, par adhésion des Communes qui le souhaitent.</p> <p>Ces gardes champêtres surveillent les espaces ruraux et citadins ; ils veillent au respect des règlements et arrêtés pris par les maires dans le cadre de leurs pouvoirs de police rurale en corrélation avec les autorités locales (communes, intercommunalités, police, gendarmerie, pompier, ONF, OFB, ...). Leurs missions visent à surveiller les forêts et les voiries, faire appliquer les règlements de police et de circulation, contrôler les activités de chasse et de pêche, gérer les animaux en errance, lutter contre les pollutions, feux, bruits et nuisances diverses, lutter contre les constructions sans permis et les infractions au PLU, ... en privilégiant les interventions de prévention et de pédagogie à la verbalisation.</p> <p>Ils contribuent ainsi à la sécurité et à la salubrité publique et à la lutte contre les incivilités, mais également à la préservation des espaces naturels.</p> <p>Le massif du champ du feu qui couvre les communes de Bellefosse, Belmont, Breitenbach et du Hohwald constitue un site naturel remarquable mais aussi de loisirs particulièrement fréquenté contribuant ainsi fortement à l’attractivité de ce territoire.</p> <p>Il apparaît nécessaire de mettre en place des moyens de surveillance, en particulier en période estivale, afin de veiller à la préservation des espaces et à la tranquillité de ses habitants.</p>
Actions	<p>Il est proposé de confier une mission de sensibilisation et de surveillance à la Brigade Verte sous la forme d’une adhésion sur une période de 6 mois à titre expérimental avec l’appui du Département du Bas-Rhin. Au terme de cette expérimentation, les Communes pourront pérenniser leur adhésion ou se retirer si elles le souhaitent.</p> <p>Concrètement cela implique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le déploiement d’une mission de brigade verte à titre

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

	<p>expérimental sur le site du Champ du Feu par adhésion des communes volontaires au Syndicat Mixte de la Brigade Verte pour une durée de 6 mois à partir de 2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une délibération de chacune des communes ainsi que la passation d'une convention entre les communes et la Brigade Verte pour régler les modalités techniques du partenariat. - La contribution financière des Communes membres selon les règles statutaires du Syndicat, à savoir sur les critères de superficie, de population et du potentiel financier de la Commune. - Une assermentation des gardes devant le Tribunal d'Instance pour intervenir sur le territoire au titre de la police du maire. 																						
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Appui des communes par le Département : financement aux communes de l'adhésion à concurrence de 40% des coûts concernés 																						
Calendrier et descriptif de mise en œuvre	<p>2020 : Expérimentation de la Brigade Verte 2021 : Détermination des suites à données</p>																						
Porteur de l'action Mission/service	<p>MADE DRH</p>																						
Acteurs	<p>Communes, Syndicat Mixte de la Brigade Verte.</p>																						
Eléments financiers/ Ressources	<p>Avec une participation financière du CD67 à hauteur de 40% du coût de la mission (versée aux communes sous forme d'une subvention), le montant de l'aide financière du Département et le reste à charge des Communes seraient les suivantes selon Rapport à la Commission Permanente du 14 septembre 2020:</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Communes</th> <th rowspan="2">Coût de la prestation par Commune</th> <th colspan="2">Financement (€)</th> </tr> <tr> <th>Subvention du Département (40%)</th> <th>A charge des Communes (60%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BELMONT</td> <td>2 263 €</td> <td>905 €</td> <td>1 358 €</td> </tr> <tr> <td>BREITENBACH</td> <td>4 385 €</td> <td>1 754 €</td> <td>2 631 €</td> </tr> <tr> <td>LE HOHWALD</td> <td>5 799 €</td> <td>2 320 €</td> <td>3 479 €</td> </tr> <tr> <td>Total :</td> <td>12 447 €</td> <td>4 979 €</td> <td>7 468 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>- Ce coût offre une prestation complète avec la présence d'un binôme de gardes champêtre pour environ 1 jour par semaine sur les Communes, dont le site du Champ du Feu.</p>	Communes	Coût de la prestation par Commune	Financement (€)		Subvention du Département (40%)	A charge des Communes (60%)	BELMONT	2 263 €	905 €	1 358 €	BREITENBACH	4 385 €	1 754 €	2 631 €	LE HOHWALD	5 799 €	2 320 €	3 479 €	Total :	12 447 €	4 979 €	7 468 €
Communes	Coût de la prestation par Commune			Financement (€)																			
		Subvention du Département (40%)	A charge des Communes (60%)																				
BELMONT	2 263 €	905 €	1 358 €																				
BREITENBACH	4 385 €	1 754 €	2 631 €																				
LE HOHWALD	5 799 €	2 320 €	3 479 €																				
Total :	12 447 €	4 979 €	7 468 €																				

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

L'ARBRE, FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Objectif : valoriser les filières locales du bois

ACTION 3.1 : Soutenir le bois local dans les marchés de la commande publique

Finalités	<p>Le Département dispose d'un tissu dense d'entreprises de la première transformation et de la seconde transformation du bois.</p> <p>Pour autant notre territoire exporte beaucoup de bois brut et, pour répondre au marché alsacien, importe ensuite des produits finis, car ne disposant pas toujours sur son territoire des technologies adaptées.</p> <p>Les collectivités territoriales qui souhaitent développer des projets valorisant le bois local rencontrent ainsi des difficultés dans la réalisation de leurs projets. Cela tient à l'organisation de la filière comme des exigences de la commande publique, ne trouvant pas forcément écho sur le marché local. De leur côté les entreprises souhaitent disposer d'un engagement fort pour les marchés du bois et d'une visibilité sur le long terme pour développer un tissu industriel adapté.</p> <p>Aussi, pour diminuer le recours à l'importation les collectivités territoriales peuvent faire bras de levier en incitant des filières d'excellence du bois. Pour cela le Département peut jouer un rôle clef, en fédérant autour de lui les collectivités locales mobilisées pour le développement du bois et en travaillant à une meilleure visibilité de la commande publique auprès des acteurs locaux.</p>
Actions	<p>Fédérer autour du Département les acteurs publics et privés engagés dans des projets ayant recours au bois local.</p> <p>A titre d'exemple, le Programme Pluriannuel d'Investissement du Département comporte 222 millions d'euros de construction en collèges sur la période 2017-2024, générant environ 15% de ce montant de lots bois, soit 30 millions d'euros. Ce montant cumulé à ceux des communes, EPCI, bailleurs et autres collectivités permettrait de donner de la visibilité à l'achat public. En le partageant avec les filières du bois les entreprises peuvent anticiper leurs outils de productions.</p>
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Par la collecte des projets bois des acteurs publics, par l'organisation de la filière bois avec les industriels et artisans. - Selon le cas, par l'élaboration d'une charte d'objectifs partagés de développement des filières du bois.
Calendrier de mise en œuvre	<p>2020 : approbation du dispositif 2021/22 : Mise en œuvre</p>
Porteur de l'action Mission/service	MADE/MESJ
Acteurs	Département du Bas-Rhin , PNRVN, Fibois, communes, EPCI.
Éléments financiers/Ressources	Ressources du Département.

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

L'ARBRE, FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Objectif : valoriser les filières locales du bois

ACTION 3.2 : Soutenir le bois local dans la construction et l'isolation bois

Finalités	<p>Le Programme National Forêt Bois (PNFB) 2016-2026 prévoit une part du bois dans la construction de 10% en 2026. Les opérations de construction du Département respectent cet objectif. Il se pose toutefois la question de l'origine du bois mis en oeuvre et des retombées pour l'économie locale. Le Programme Régional Forêt Bois préconise de valoriser localement le bois en limitant l'exportation au profit d'une filière de bois d'oeuvre (le bois de charpente se vend à 70 euros/m³ tandis que le bois pour panneaux de particules se valorise à 20 euros/m³). Pour contribuer à cet essor d'autres acteurs agissent également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Région Grand Est a inscrit la filière bois au dispositif national Usine du Futur; - Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord a mené des études poussées avec FIBOIS pour inciter à l'usage du hêtre dans l'ameublement et du sapin sylvestre dans la construction. Il a réalisé un ouvrage dédié à l'usage du bois local en construction et a constitué une Charte Bois.
Actions	<p>En continuité le Département propose d'intégrer dans ses constructions l'usage de bois local pour certains des édifices bois. Il est également proposé d'étudier un appel à projet auprès des communes et EPCI pour promouvoir la construction en bois local, avec un soutien des missions AMO si le cahier des charges intègre la notion de bois local, et des marchés des lots bois à la condition que 50% de la matière première soit tracée d'origine alsacienne.</p> <p>Sur le long terme mais également en écho à l'actualité, il est souligné ici la part de 15% du poids économique de la commande publique sur le marché local. Cette action vient ainsi concourir au soutien de toute une filière pour laquelle il existe un risque certain de fermeture des entreprises (notamment des scieries en forte difficulté suite à la crise COVID 19).</p>
Modalité de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Par appel à projet s'inscrivant dans le schéma des contrats territoriaux du Département et contractualisation avec les EPCI et communes retenues. - Valorisation du référentiel Bois local élaboré par le PNRVN en lien avec l'ADIRA (marque Alsace) et Fibois (association des professionnels du bois).
Calendrier de mise en oeuvre	<p>2020 : approbation du dispositif 2021/22 : Mise en oeuvre en coordination avec le PNRVN et Fibois.</p>
Porteur de l'action Mission/service	MADE/MESJ
Acteurs	Département du Bas-Rhin , PNRVN, Fibois, communes, EPCI.
Eléments financiers/ Ressources	Ressources du Département.

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

L'ARBRE, FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Objectif : valoriser les filières locales du bois

ACTION 3.3 : Contribuer à l'émergence d'une marque ou label du bois ALSACE

Finalités	<p>L'ADIRA porte la marque "Alsace" et son logo a-coeur caractéristique. Cette marque est très simple d'utilisation, l'entreprise souhaitant l'utiliser doit se conformer à une charte.</p> <p>Pour cibler des entreprises vertueuses, engagées localement dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE), l'ADIRA promeut également le label "Alsace Excellence". Il est soumis à un audit par un agence accréditée COFRAC selon un référentiel précis. Il n'existe pas encore de déclinaison de ce label pour la filière du bois et l'analyse des labels existants démontre que sont identifiés à l'échelle nationale la marque "bois de France ". Il est donc pertinent de promouvoir une marque ou un label permettant de distinguer les essences et savoir-faire du bois spécifiques à l'Alsace.</p>
Actions	<p>Un travail avec la Fédération Professionnelle du Bois (FIBOIS Grand Est), le Parc Naturel des Vosges du Nord et l'ADIRA a été mené, il a permis de cibler trois secteurs porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Filière bois énergie</u> : la valorisation du bois énergie originaire d'Alsace est très porteur. Il fait l'objet d'un marquage Alsace, il pourrait être plus amplement valorisé et être complété par un label.- <u>Filière de l'ameublement</u> : Par le projet de l'ADIRA « fabriquer en Alsace », les menuisiers ou ébénistes qui développent des savoir-faire locaux pourraient être valorisés.- <u>Filière construction</u> : la construction bois et les caractéristiques singulières des bois locaux (pin sylvestre, hêtre, épicéa, etc.) sont à valoriser dans la transformation du bois, notamment par la commande publique.
Modalité de mise en œuvre	<p>Convention d'objectifs : Pour réaliser ce travail partenarial il est proposé de mettre en place une convention d'objectif réunissant à minima :</p> <ul style="list-style-type: none">- ADIRA (porteur de la marque) ;- Fibois (réseau des entreprises et prescripteur) ;- Le Département du Bas-Rhin (coordonnateur, institution support) ; <p>Et éventuellement des acteurs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Département du Haut-Rhin ;- La Région Grand Est ;- Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN);- L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) ;

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
PLAN ARBRE

	<ul style="list-style-type: none">- les fédérations professionnelles FFB et CAPEB ;- les gestionnaires de la forêt : ONF, associations forestières, etc.
Calendrier de mise en œuvre	2020 : lancement des études avec les partenaires 2021/22: Définition du label ou de la marque puis application
Porteur de l'action Mission/service	MADE/MESJ
Acteurs	ADIRA, Départements du Bas-Rhin et Haut-Rhin , PNRVN, Fibois, Région Grand Est, EMS, entreprises du bois et de la forêt.
Éléments financiers/Ressources	Ressources internes et de l'ADIRA pour la première phase d'études évaluant le dispositif.

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

L'ARBRE, FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Objectif : valoriser les filières locales du bois

ACTION 3.4 : Valoriser les arbres remarquables, vecteurs d'implication citoyenne et d'intérêt touristique.

<p>Finalités</p>	<p>Les arbres remarquables sont identifiés sur un site internet par le Département grâce à des signalements volontaires de bas-rhinois :</p> <ul style="list-style-type: none">- 444 arbres sont ainsi valorisés- 15 arbres parmi eux ont obtenu un label national <p>Cette démarche participative associant les citoyens a permis de recenser à ce jour plus de 700 arbres.</p> <p>Un travail est en cours pour instituer un label Alsacien (commun aux deux Départements).</p> <p>Deux expositions photographiques tournent dans divers lieux publics et les collèges, elles rencontrent un grand succès.</p> <p>Des affiches ont également été produites. Un éditeur a associé le Département pour publier un ouvrage recensant les arbres plus remarquables (500 distribués). Le Département du Haut-Rhin a édité en interne un ouvrage similaire.</p> <p>L'ensemble de ces actions rencontrent un écho large auprès du public, l'opération des Arbres Remarquables, présente également dans le Haut-Rhin, pourrait être amplifiée et valorisée.</p>
<p>Actions</p>	<p>Il est proposé de renforcer cette action :</p> <ul style="list-style-type: none">- par l'édition d'un livre commun à la CeA ;- en créant un film pour être plus visible dans les medias (réseaux sociaux et communication en collèges ou lieux publics) ;- par des parcours touristiques à définir avec l'Agence de Développement Touristique (ADT) : itinéraires de randonnées et cyclables pour le canal de la Bruche et le territoire du Parc Naturel Régional Des Vosges du Nord; il s'agit de développer l'écotourisme et de valoriser le patrimoine alsacien où plusieurs arbres ont le label arbre remarquable national, programme pour la préservation des vergers hautes tiges, programme life corridors.- Il est également proposé de soutenir la préservation d'arbres remarquables spécifiques à l'identité de nos terroirs : les arbres dits têtards ou trognes. Ces arbres sont le fruit d'une expertise ancestrale locale de gestion des arbres par élagage et participe de par

**STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
PLAN ARBRE**

	<p>les nombreuses cavités à la richesse de la biodiversité, mais également au maintien des berges le long des cours d'eau et à l'embellissement du paysage. Il est proposé de participer au financement des élagages et d'animer un groupement d'organismes volontaires pour sa préservation, dans l'objectif de promouvoir ces arbres remarquables et de trouver des débouchés économiques permettant de préserver ces sujets centenaires.</p>
<p>Modalité de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un comité pour définir le nouvel ouvrage à éditer à l'échelle de la CeA, avec des possibilités de cofinancement, la part du Département du Bas-Rhin pouvant être de l'ordre de 5000 euros. • Film de 50 minutes environ, réalisé avec une agence spécialisée, le coût hors cofinancement serait de l'ordre de 50 000 euros, il sera toutefois recherché des cofinancements pour en réduire significativement le coût (mécénats, subventions, etc.). • Circuits pressentis de valorisation des arbres remarquables, à valoriser avec l'ADT: <ul style="list-style-type: none"> - Haguenau dans le cadre du label forêt d'exception et des 5 arbres labélisés au niveau national en novembre 2019 ; - Abords du Haut-Koenigsbourg en profitant de l'attrait actuel du site. • Mise en place d'un comité de suivi de la gestion des arbres trognons et de la valorisation de ces arbres remarquables, recherche de débouchés économiques pour les résultats d'élagages et ainsi assurer une viabilité économique à ces sujets.
<p>Calendrier de mise en œuvre descriptif de la mise en œuvre</p>	<p>2020 : Etude des actions et recherche de cofinancements 2021 : Réalisation des actions</p>
<p>Porteur de l'action Mission/service</p>	<p>MADE Service Communication Services du Haut Koenigsbourg</p>
<p>Acteurs</p>	<p>Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, PNRVN, ADT</p>
<p>Eléments financiers/ Ressources</p>	<p>Ressources du Département, des acteurs ci-dessus et de mécènes, subventions de partenaires à identifier.</p>

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

L'ARBRE, FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Objectif : Valoriser les filières locales du bois

ACTION 3.5 : Soutenir les plantations en forêt par le Plan de Relance

Finalités	<p>Les entreprises bas-rhinoises ont été lourdement impactées en 2020 du fait de la crise sanitaire due au COVID-19.</p> <p>Les métiers en lien au climat ont eu de plus à gérer un printemps 2020 particulièrement difficile en Alsace. Selon Météo France en avril la température moyenne maximale s'était établie à 21°C, soit 5 à 6°C au-dessus des températures moyennes pour ce mois (un record depuis 2007).</p> <ul style="list-style-type: none">➔ Les forestiers ont donc dû gérer un Plan de Continuité d'Activité centré sur l'essentiel, devant délaissier les tâches subalternes comme l'entretien des jeunes plantations.➔ Les particuliers avaient interdiction de déplacement ne pouvant pas aller sur leur parcelle effectuer les soins nécessaires à leurs parcelles forestières. <p>Facteur aggravant, au moment du déconfinement la sécheresse a été intense, imposant des mesures préfectorales dès juillet. Malgré quelques pluies la faiblesse des précipitations dans le département depuis le mois de mars a entraîné une sécheresse généralisée des sols et un niveau bas de la nappe phréatique comme des cours d'eau.</p> <p>Les communes forestières et les forestiers ont ainsi subi une crise sanitaire doublée d'une crise liée au climat, anéantissant une grande partie des jeunes plants, voire la totalité sur certaines parcelles. A l'instar de l'action du Département pour soutenir en fourrage les agriculteurs, il est proposé de soutenir les forestiers et communes forestières.</p>
Actions	<p>Il est proposé une aide aux communes et propriétaires forestiers pour participer aux coûts de plantation en tenant compte de la pression du gibier, qui concoure également à l'anéantissement des plantations selon le formulaire ci-après.</p> <p>Engagement demandé aux bénéficiaires :</p> <p><u>Il est demandé un engagement de replantation dans l'année 2021</u> au plus tard en tenant compte également de la pression du gibier, qui concoure à l'anéantissement des plantations :</p> <p><u>Si en zones à enjeux selon le SDGC 2019-2025 (Schéma</u></p>

**STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
PLAN ARBRE**

	<p>Départementale de Gestion Cynégétique), dans lesquels « ont été mises en évidence des difficultés de régénération des essences forestières représentatives des peuplements du territoire du fait d'un déséquilibre sylvo-cynégétique avéré, causé principalement par le cerf, le chevreuil ou les deux », il est demandé moyennant une :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une protection des parcelles par du grillage en maille souple de 1m à 2m de hauteur selon la protection recherchée, ou - des protections individuelles (entourages d'arbres et répulsifs). <p><u>Il serait également demandé un engagement des bénéficiaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à favoriser le travail d'insertion dans l'exécution du chantier, - à une gestion écologique des espaces créés (pas de plantations monospécifiques, au moins 30% de feuillus), - à un minimum de 5% de surface de clairière/en friche pour plus de biodiversité et espaces propices à la faune locale.
<p>Modalité de mise en œuvre</p>	<p>Affectation au Plan de Relance départemental d'une ligne spécifique de 100 000 euros affectée au soutien des forestiers et communes qui répondent à ce programme.</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>Mise en œuvre du dispositif et réception des dossiers avant fin de l'année 2020.</p>
<p>Porteur de l'action Mission/service</p>	<p>MADE</p>
<p>Acteurs</p>	<p>Département du Bas-Rhin et associations forestières, communes et EPCI</p>
<p>Éléments financiers/ Ressources</p>	<p>Enveloppe maximum : 100 000 € par affectation des crédits à partir du Plan de Relance.</p> <p>Plancher d'aide par bénéficiaire : 500 €</p> <p>Plafond par bénéficiaire : 3000 € +20%(3 600 €) si dans zone à enjeux gibier du SDGC 2019-2025</p> <p>Taux d'aide : 60% du coût initial des plantations</p> <p>Territoire éligible : Espace forestier (>50 arbres/ha).</p> <p>Bénéficiaires : les forestiers, entreprises forestières et communes forestières.</p> <p>Dépenses éligibles : les achats de plants et les investissements réalisés depuis octobre 2018 sur les parcelles qui ont connu des pertes entre le 17 mars 2020 et le 31 août 2020 avec engagement de replantation avant fin décembre 2021.</p>

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

ALSACE



Document à renvoyer

Avant le

Conseil Départemental du Bas-Rhin
Place du Quartier Blanc
67064 Strasbourg cedex 9
Contact : Dominique Steinmetz

PLAN DE RELANCE 2020 SUITE CRISE SANITAIRE COVID-19 FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE POUR SOUTIEN DE PLANTATIONS DE FORETS (> 50 ARBRES/HA)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET (le cas échéant) : _____
NOM OU RAISON SOCIALE : _____
PRENOM : _____
ADRESSE : _____
CP : _____ COMMUNE : _____
Contact : Tél : / / / / /
Mail : _____@_____

Réservé au quichet unique

Eligibilité du demandeur Oui/non
Maj. zone à enjeux gibier Oui/non

Montant d'aide retenu = _____ €

ENGAGEMENTS ET VISAS

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- Demande à bénéficier d'une aide au titre du dispositif départemental : soutien à la plantation de forêt.
- Atteste sur l'honneur :
 - **que mes plantations ont été impactées par les restrictions et incidences de la CRISE SANITAIRE COVID-19,**
 - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
 - l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire,
 - être à jour de mes obligations fiscales et sociales,
 - selon le cas, que mon entreprise ne fait l'objet d'aucune procédure collective (liquidation, sauvegarde ou redressement judiciaire sans plan approuvé par le tribunal).
- M'engage à :
 - conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire,
 - replanter les parcelles qui ont péri ce printemps 2020 au plus tard fin 2021, en tenant compte des protections contre les gibiers, d'une plantation diversifiée (non monospécifique, ayant au minimum 30% de feuillus) et avec 5% de friche/clairière (à justifier si non réalisée) ainsi que de favoriser le travail d'insertion dans la réalisation des plantations.
 - Fournir la ou les factures certifiées acquittées pour les plantations nouvelles effectuées, à envoyer au plus tard le 31 décembre 2021 et à restituer les sommes en trop perçues si le coût des replantations n'est pas à concurrence du montant initial de plantation.

Fait à _____, le _____

Nom et fonction du signataire (représentant légal) :

Signature du demandeur :

- La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40 s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant au Département du Bas-Rhin.
- L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète

STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE PLAN ARBRE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE

Je déclare :

- ne déclarer sur la présente demande que les achats initiaux dont les plants ont périés pendant la crise sanitaire COVID-19, pour replanter les parcelles détruites.
- avoir eu recours à des achats de plants, mains d'œuvre et équipements pour la plantation affectée par la crise sanitaire COVID-19 comme présenté ci-dessous :

Localisation	Date des factures (*) et noms des fournisseurs / entreprises de main d'œuvre	Désignation (plants, équipements, etc.)	Quantité	Montant total HT payé	Réserve guichet unique vérification et détermination du montant
Total des dépenses déclarées payées faisant l'objet de la demande d'aide				€	
AIDE OCTROYEE PAR LE DEPARTEMENT : 60 % des dépenses					€

* Période d'éligibilité des factures du 1er octobre 2018 au 17 mars 2020

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « de Minimis » (cf le règlement (UE) n 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture).

Je fournis à la présente demande les pièces obligatoires suivantes :

- La ou les factures certifiées acquittées dans la période du 1^{er} octobre 2018 et 17 mars 2020
- Un RIB en format IBAN

Date :

Nom et fonction du signataire :

Signature :

Signature du guichet unique validant le calcul de l'aide

Date :

Nom et fonction du signataire :

Signature :